

PROCÉDURE DE LIVRAISON DE VACCINS ARNm CONTRE LA COVID-19

Toute livraison doit être :

- **Autorisée par la DSP** au préalable.
- Prévues **au moins 48hrs** à l'avance.

Les détails suivants doivent être communiqués à vanessa.drolet.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca:

- Date de livraison
 - Village de destination des vaccins
 - Nombre et type de glacières
 - Nom de l'accompagnateur (s'il y a lieu)
- La DSP fera le lien avec Air-Inuit pour autoriser et prévoir le transport.

Livraisons sans accompagnateur :

- Possible du **lundi au mercredi** uniquement.
- Le contenu d'une glacière doit être destiné à **une seule communauté**.
- Le nombre maximal de glacières par vol est de **2 mini-glacières** ou **une seule grande glacière** (Crédo-Cube) à la fois.

Le matin de la livraison (PHARMACIE):

- Si utilisation des mini-glacières :
 - Préparation des glacières **le matin même** (durée d'autonomie limitée).
- Amener les glacières au **cargo** d'Air Inuit **2 heures avant l'heure prévue du vol**.
- Spécifier à l'agent cargo qu'il s'agit d'un « **cargo cabine** » contenant des **vaccins COVID**.
- Obtenir et conserver un numéro de Waybill.

Une fois au village de destination :

- La glacière sera remise à l'agent cargo et entreposée à température pièce au terminal de l'aéroport.
- **Le CLSC doit venir récupérer ses vaccins dès que possible** (manutention des vaccins selon procédures usuelles en limitant les chocs).

En cas d'« overshoot » du village de destination:

- Le village qui n'a pas reçu ses vaccins comme prévu doit en informer sa conseillère en vaccination dès que possible, laquelle en avisera la DSP.
- Les vaccins seront conservés par Air Inuit et remis sur un vol (en cabine) le lendemain.
- **Si la tentative de livraison du lendemain échoue :**
 - Air Inuit contactera la DSP pour l'en aviser; laquelle transmettra l'information aux conseillères en vaccination et à la pharmacie.

